

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES SUR INTERNET À PARTIR DU 23 AVRIL 2018



**NOUVEAU SERVICE
EN LIGNE**

Aujourd'hui, votre enfant confirme chaque jour sa présence aux services de restauration et de centre d'accueil matin et soir auprès des bornes d'enregistrement installées dans les écoles. Les modalités de confirmation de présence aux services évoluent.

A compter du lundi 23 avril 2018, les bornes d'enregistrement seront neutralisées et les enfants ne devront plus utiliser leur badge personnalisé.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et les modalités d'organisation de chacun, **vous assurerez désormais vous-même la réservation des services fréquentés par votre enfant sur votre espace Compte Famille sur le site internet de la ville www.mairie-cestas.fr.**

Si vous effectuez déjà des réservations pour les services extrascolaires des mercredis et des vacances scolaires, la démarche de réservation est identique.

Si vous ne disposez pas de la possibilité de gérer votre Compte Famille en ligne ou si vous n'accédez pas au service en ligne, contactez en priorité le responsable Animation de l'école fréquentée par votre enfant et confirmez-lui les modalités de présence de l'enfant.

Vous pouvez également assurer vos réservations auprès du guichet unique du service Education Jeunesse dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le Compte Famille sur le site internet de la Ville est un espace sécurisé qui vous permet de consulter les historiques de fréquentation aux services, de consulter les historiques de paiement et vous assure la possibilité d'approvisionner votre compte par carte bancaire sur site sécurisé suivant la régularité de votre choix.

Le personnel de la régie multiservices vous accueille pour recevoir vos règlements, vous confirmer les tarifs adaptés à votre situation ou vous apporter toutes les informations utiles au règlement des services périscolaires et extrascolaires.

En pratique, vous trouverez ci-après les éléments d'informations pour vous accompagner dans cette transition. N'hésitez pas à nous solliciter pour toute information complémentaire.



La réservation est possible dès réception de ce document et AVANT LE 20 AVRIL 2018 pour continuer à bénéficier des services.

Nos services sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en mairie.

Tel : 05 56 78 13 00

Service Education Jeunesse : affaires.scolaires@mairie-cestas.fr

Service régie multiservices : regisseur.municipal@mairie-cestas.fr

LES DÉMARCHES À EFFECTUER POUR ACCÉDER À LA RÉSERVATION DES SERVICES EN LIGNE



La réservation est une démarche de prévision de la présence de votre enfant à un service organisé par la collectivité. Elle est essentielle au fonctionnement de nos services et **obligatoire**.

RÉSERVER...

- pour assurer l'encadrement de votre enfant dans de bonnes conditions,
- pour assurer l'appel et confirmer la présence de votre enfant au service périscolaire,
- pour prévoir les moyens nécessaires à son accueil (nombre de repas, goûters, personnel),
- pour anticiper les besoins des usagers et ouvrir des places d'accueil si nécessaire.

QUELLES ACTIVITÉS RÉSERVER ET SOUS QUELS DÉLAIS?

■ EN PÉRIODE SCOLAIRE :

- **La restauration**
et le **centre d'accueil du matin et du soir** :
Réservable par cycle, de vacances à vacances et jusqu'à J-3 avant la date souhaitée
- **Le centre de loisirs du mercredi**
Réservable à partir du 1^{er} jour des vacances pour tous les mercredis jusqu'aux vacances suivantes et jusqu'à 3 jours avant la date souhaitée

■ EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES :

- **Les centres de loisirs maternel et élémentaire** :
Réservable à partir du 1^{er} jour des vacances pour la période de vacances suivantes et jusqu'à 7 jours avant la 1^{ère} journée de fonctionnement

COMMENT RÉSERVER ?

- **EN LIGNE DEPUIS VOTRE PC, TABLETTE OU SMARTPHONE** sur le site www.mairie-cestas.fr, cliquez sur « Régie-Compte Famille / Consultez votre Compte Famille » ou <http://cestas.cartepiusweb.fr>. Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis allez sur l'onglet « RESERVATIONS ». Sélectionnez la personne concernée puis l'activité, cliquez sur le(s) jour(s) de votre choix puis validez. Cliquez sur « SUIVI » pour vérifier vos réservations. Un mail de confirmation vous sera envoyé (si vous avez renseigné votre adresse mail).
- **SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE LA POSSIBILITE DE GÉRER VOTRE COMPTE FAMILLE EN LIGNE OU SI VOUS N'ACCEDEZ PAS AU SERVICE EN LIGNE** : dans le respect du calendrier fixé par le règlement, contactez en priorité le responsable Animation de l'école fréquentée par votre enfant et confirmez-lui les modalités de présence de l'enfant.
- Vous pouvez également assurer vos réservations auprès du guichet unique du service Education Jeunesse dans le hall de l'Hôtel de Ville.

LE COMPTE FAMILLE EST UN COMPTE PROVISIONNEL. PENSEZ À EN VÉRIFIER LE SOLDE.

Vous pouvez l'approvisionner par chèque à l'ordre du Trésor Public, en espèces auprès de la régie scolaire ou par carte bancaire sur le site internet de la Mairie.

Si votre Compte Famille est débiteur de plus de 50 euros, les réservations en ligne sont impossibles. Prenez contact avec nos services pour les effectuer et trouver des solutions pour les modalités de règlement.





COMMENT ANNULER UNE RÉSERVATION ?

■ DANS LES DÉLAIS FIXÉS PAR LE CALENDRIER :

- **EN LIGNE DEPUIS VOTRE PC, TABLETTE OU SMARTPHONE** sur le site www.mairie-cestas.fr, cliquez sur « Régie-Compte Famille / Consultez votre Compte Famille » ou <http://cestas.cartplusweb.fr>. Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis allez sur l'onglet « RESERVATIONS ». Sélectionnez l'enfant et l'activité concernés puis cliquez sur la date que vous souhaitez annuler et validez. Le récapitulatif de vos demandes apparaît. Validez s'il correspond à vos modifications. Un mail de confirmation vous sera envoyé.
- Contactez en priorité le responsable Animation de l'école fréquentée par votre enfant et confirmez-lui les modalités d'annulation de la présence de l'enfant.
- Prévenez le responsable du service du centre de loisirs à l'Hôtel de Ville par courriel à alsh@mairie-cestas.fr ou par téléphone au 06 86 41 78 28.

■ HORS DÉLAIS :

- **Pour la restauration, les centres d'accueil du matin et du soir :**
Contactez en priorité le responsable Animation de l'école fréquentée par votre enfant et confirmez-lui les modalités d'annulation de la présence de l'enfant.
- **Pour les mercredis et en période de vacances scolaires : centre de loisirs :**
Prévenez le responsable du service du centre de loisirs à l'Hôtel de Ville par courriel à alsh@mairie-cestas.fr ou par téléphone au 06 86 41 78 28.



Tout repas réservé et non annulé sera facturé, sauf en cas d'absence de l'enfant à l'école. La réservation du centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires est annulée sans frais sur présentation d'un certificat médical. Dans le cas contraire, conformément au règlement, la prestation est facturée.

RÉSERVATION DE DERNIÈRE MINUTE - HORS DÉLAIS DE RÉSERVATION

Vous avez un imprévu alors que vous n'êtes plus dans les délais fixés par le calendrier de réservation :

■ EN PÉRIODE SCOLAIRE : POUR LA RESTAURATION, LES CENTRES D'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR :

Prévenez le responsable Animation de l'école fréquentée. Votre enfant sera accueilli. Le personnel assurera la réservation en dernière minute du repas du midi ou organisera la confirmation de présence de votre enfant le soir à l'accueil.

Ces possibilités sont exercées dans un cadre ponctuel et exceptionnel.



Le repas est assuré si la demande est formulée au plus tard à 9h00 le matin du jour de présence. Toute demande ultérieure expose votre enfant à un service dégradé.

Pour toute réservation hors délais, une majoration de 1,50 € sera appliquée en supplément du coût du repas.

■ POUR LES MERCREDIS ET EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES : CENTRE DE LOISIRS :

Prévenez le responsable du service du centre de loisirs à l'Hôtel de Ville (alsh@mairie-cestas.fr ou par téléphone au 06 86 41 78 28). Votre enfant peut être accepté dans la limite des places disponibles (en fonction des taux d'encadrement réglementaires et des personnels prévus dans la période de réservation prévue au calendrier).

EN RÉSUMÉ



	RÉSERVATION		MODIFICATION/ANNULATION DES RÉSERVATIONS	
RESTAURATION, CENTRES D'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR	Réservable par cycle, de vacances à vacances et au plus tard 3 jours avant la date souhaitée	HORS DÉLAIS MESURE POSSIBLE DANS UN CADRE PONCTUEL ET EXCEPTIONNEL, MOYENNANT UNE MAJORATION DE 1,50 € EN SUS DU COÛT DU REPAS. Contacter le responsable animation de l'école de votre enfant avant 9h00	Au plus tard 3 jours avant la date souhaitée (J-3) TOUT REPAS RÉSERVÉ ET NON ANNULÉ SERA FACTURÉ, SAUF EN CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT À L'ÉCOLE	HORS DÉLAIS Contacter le responsable animation de l'école de votre enfant
CENTRES DE LOISIRS MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE LE MERCREDI EN PÉRIODE SCOLAIRE	Réservable à partir du 1 ^{er} jour des vacances pour tous les mercredis jusqu'aux vacances suivantes et jusqu'à 3 jours avant la date souhaitée	HORS DÉLAIS Contacter le service alsh au 06 86 41 78 28 ou adresser un courriel à alsh@mairie-cestas.fr VOTRE ENFANT SERA ACCUEILLI DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.	Au plus tard le dimanche précédant la date souhaitée	HORS DÉLAIS Contacter le service alsh au 06 86 41 78 28 ou adresser un courriel à alsh@mairie-cestas.fr SUR PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL, LA RÉSERVATION EST ANNULÉE SANS FRAIS
CENTRES DE LOISIRS MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE VACANCES SCOLAIRES	Réservable à partir du 1 ^{er} jour des vacances pour la période de vacances suivantes et jusqu'à 7 jours avant la 1 ^{ère} journée de fonctionnement	HORS DÉLAIS Contacter le service alsh au 06 86 41 78 28 ou adresser un courriel à alsh@mairie-cestas.fr VOTRE ENFANT SERA ACCUEILLI DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.	Au plus tard 7 jours avant la 1 ^{ère} journée de fonctionnement de toute la période de vacances. Pour les vacances d'été, chaque mois (juillet et août) constitue une période de fonctionnement distincte.	HORS DÉLAIS Contacter le service alsh au 06 86 41 78 28 ou adresser un courriel à alsh@mairie-cestas.fr SUR PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL, LA RÉSERVATION EST ANNULÉE SANS FRAIS

À NOTER : les prestations ne sont pas débitées à la réservation mais le jour de présence au service.

CONTACTS UTILES

Questions relatives au dossier d'inscription de votre enfant	Questions relatives au paiement ou à la tarification des prestations	Centre de loisirs mercredi et vacances scolaires : inscription de dernière minute, annulation hors délais
affaires.scolaires@mairie-cestas.fr 05 56 78 13 00 postes 124, 128 et 151	regisseur.municipal@mairie-cestas.fr 05 56 78 13 00 postes 155 et 167	alsh@mairie-cestas.fr 05 56 78 13 00 poste 153 06 86 41 78 28
Réservation en ligne	www.mairie-cestas.fr ou http://cestas.cartepiusweb.fr	